



délibération n° C2024-029
du comité syndical
Séance du 05 juillet 2024
Ledification : programme de
remplacement d'ampoules LED

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 36
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de votants : 45

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brèlès) a reçu pouvoir de Georges GOURVENEC, Alexandre TREGUER (Landéda) a reçu pouvoir de Joseph GALLIOU - **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ, - **Secteur du CENTRE** : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Xavier BOREL (Le Faou) a reçu pouvoir de Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Jean-Pierre GILET (Mespaul), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX** : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de François GIROTTO, Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX - **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean-Yves ROZEN (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de André POSTEC, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) a reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE, Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

Excusés : Philippe BRUN (Crozon), Joseph GALLIOU (Tréglonou), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Alban LE ROUX (Carantec), Daniel LE SAINT (Sizun), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), Patrick TANGUY (Le Juc'h), MAO Denis (Rosporden) André POSTEC (Logonna-Daoulas)

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Ledification : programme de remplacement d'ampoules LED

Délibération N° C2024-029

A la demande du Président, Jacques MONFORT, Directeur, présente le programme de « relamping 2024/2026 » - Ampoules LED.

Les sources LED ont révolutionné le monde de l'éclairage ces dernières années. Leur adoption massive est largement due à leur efficacité énergétique, leur longue durée de vie et le faible impact environnemental.

Le SDEF a engagé depuis quelques années des programmes importants de rénovation de luminaires d'éclairage public de technologie ampoule à décharge par des luminaires de type « LED », (rénovation « au fil de l'eau », programme Intracting, programme Fonds Vert). Ces luminaires sont en majorité vétustes, énergivores voire non conformes.

Depuis quelques mois, des fournisseurs en éclairage public proposent des ampoules LED adaptées aux luminaires équipés de lampes traditionnelles. Ces nouvelles ampoules permettent de « relamper » des luminaires posés juste avant les déploiements de la LED. Elles permettent de conserver des luminaires en très bon état, d'augmenter leur durée de vie de plusieurs années et de diminuer fortement leur consommation.

En effet les lampes LED sont données pour une durée de vie de 25 000 à 50 000 heures, soit approximativement entre dix et vingt ans pour un allumage moitié de nuit (2 100 h/an).

Le SDEF propose de lancer un programme de remplacement d'ampoules d'anciennes générations par des ampoules LED sur l'ensemble des luminaires de moins de quinze ans, ceci sur le parc des communes qui lui ont transféré la compétence éclairage public « entretien ». Cette opération peut être réalisée dans le cadre du remplacement systématique des sources lors des entretiens préventifs du parc éclairage public.

Il est envisagé de remplacer 11 329 lampes sur deux ans pour un montant de 908 586 euros HT. Le SDEF pourrait participer à hauteur de 25% de l'investissement, cela représenterait une aide de 211 226,75 euros sur deux ans.

La puissance actuelle des luminaires concernés par cette opération est d'environ 1 246 kW et sera ramené à 374 kW, soit une diminution de puissance de 70 %.

Le gain en consommation par an est estimé à 920 326 kWh, soit 209 834 euros.

Le retour sur investissement est compris entre deux et six ans pour les communes suivant leur nombre d'heures de fonctionnement actuel.

Le Comité syndical, sur proposition du Président, à l'unanimité :

- adopte le programme « relamping 2024/2026 – ampoules LED » ainsi présenté,
- autorise le Président à signer les conventions à intervenir et tout avenant.

Le 29 octobre 2024

**Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF**



**Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance**

